

**SEANCE du CONSEIL d'ADMINISTRATION du CCAS
de la ville d'Aix-les-Bains
MERCREDI 19 juin 2024**

Délibération N° 20/2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le dix-neuf juin à 17h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Aix-les-Bains, légalement convoqué sur seconde convocation, s'est réuni à la résidence Joseph Fontanet 95 boulevard Lepic, sous la présidence de Madame Michelle BRAUER, Vice-présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mme Michelle BRAUER, Mme Geneviève CHOULET, M Jean Marc VIAL, M Maxime BERTRAND, Mme Fatiha BRUNETTI, Mme Chantal CURTELIN, Mme France BRUYERE, M Daniel MANSOZ et M Guy JANET MAITRE.

Nombres d'administrateurs :

En exercice	17
Présents	9
Votants	9

Approbation du compte de gestion 2023

Après s'être fait présenter le budget 2023 et les décisions modificatives s'y rattachant, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, ainsi que les bordereaux des mandats, le comptable public a dressé le compte de gestion accompagné des états de développement des comptes tiers, ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Le Conseil d'Administration, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires sur la comptabilité des valeurs inactives, de :

- déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2023 par le Trésorier principal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve ;
- approuve la conformité du compte de gestion ;
- déclare toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et les crédits annulés.

Délibération adoptée à l'unanimité

Ont voté pour : 9

Fait à Aix les Bains, le 20 juin 2024

Acte rendu exécutoire le 24/06/24
Après envoi à la Préfecture le 24/06/24
Et publication du 24/06/24

Brauer M
pour le Président et par délégation,
la Vice-présidente

Michelle BRAUER

